

LE PETIT JOURNAL

Juillet 2014



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Fermeture du secrétariat du 4 au 22 août 2014

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

**Attention : pas de
permanence les samedis
2, 9 et 16 août**

En dehors des
permanences ci-dessus
et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



L'été, c'est traditionnellement le temps des vacances, mais c'est une période qu'il faut occuper, en particuliers pour nos enfants qui peuvent bénéficier des services proposés par le centre aéré communal mis en place depuis de nombreuses années. La prestation est toujours confiée à la Fédération des Ouvres Laïques.

Après un dysfonctionnement au départ, tout est vite rentré dans l'ordre pour la grande satisfaction des familles. Les soixante enfants sont répartis en plusieurs groupes et utilisent différents sites mis à leur disposition : la salle polyvalente, l'école, le terrain de foot et occasionnellement l'espace culturel intercommunal. Les activités proposées sont très variées et font le bonheur des enfants.

L'année scolaire s'est terminée par deux moments très forts : la fête de fin d'année, moment convivial ayant rassemblé enfants, parents et amis de l'école avec la remise de diplômes et de dictionnaires aux élèves de CM2 et, quelques jours auparavant, la récompense aux élèves de la classe de CM1/CM2 encadrés par Mme ESCALON. Ces derniers ont brillamment participé au concours scolaire « *Les petits artistes de la mémoire, concours du centenaire de la Grande Guerre* » organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Leur réalisation : « Le carnet d'ACHILLE » est une très belle œuvre collective ! Un grand bravo à tous les acteurs pour ce très beau travail déjà primé au niveau départemental et qui concourt au niveau régional.

Notre employé communal profitera des vacances scolaires de cet été, pour remettre en état et repeindre une classe de l'école.

La restructuration de l'ancien presbytère va bon train. Les travaux commencés à l'automne dernier seront terminés pour fin juillet. Un des deux logements est d'ailleurs déjà loué.

Bon été à tous !

Louis KUTSCHRUITER
Maire

AGENDA



- ✓ 26/07/2014 : Repas de l'ACCA
- ✓ 31/08/2014 : Fête patronale
- ✓ 02/09/2014 : Rentrée scolaire

ETAT CIVIL



Naissance :

Mathéo MAGNIN-NICOLAS le 6
juillet 2014

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 septembre 2014
à 20h30



DELIBERATIONS

Convention groupement de communes pour la qualité de l'air :

Monsieur le Maire expose au conseil la Loi Grenelle 2 et son décret d'application du 2 décembre 2011 qui ont rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public.

Cette obligation s'applique notamment :

- Au 1^{er} janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles ;
- Au 1^{er} janvier 2018 pour les écoles élémentaires ;
- Au 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées) ;
- Au 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements.

Afin de se conformer à cette législation, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la commune de Verdun, la commune de Thierville, la commune d'Haudainville et la communauté de communes de Verdun.

La mise en place d'un groupement de commandes permet à la fois de réaliser des économies, d'augmenter le champ concurrentiel et d'améliorer le suivi interne des opérations.

Le marché sera conclu pour chaque structure avec un montant maximum annuel.

Ce marché débutera à la réception de la lettre de notification jusqu'au 31 décembre 2014 et sera tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics.

La constitution d'un tel groupement oblige à passer entre les collectivités une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur.

La Communauté de Communes de Verdun, coordonnateur du groupement, sera chargée de procéder, dans le respect des règles édictées par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de la consultation, à l'analyse des candidatures et des offres, à l'attribution du marché et à sa notification. Par ailleurs, l'attribution du marché sera du ressort de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en application de l'article 8 VII du Code des Marchés Publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Verdun, la commune de Thierville, la commune d'Haudainville et la Communauté de Communes de Verdun et charge Monsieur le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à ce dossier.

Alimentation en gaz naturel des bâtiments communaux et intercommunaux :

Accord-Cadre - Constitution d'un groupement de commandes - Autorisation de lancement et signature des marchés subséquents de la commune de Haudainville

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel fait l'objet d'un processus parlementaire en cours qui doit se concrétiser par le vote de la Loi courant 2014.

Les seuils qui caractérisent les clients concernés par la suppression des tarifs s'appliquent aux sites (point de livraison) et non à la consommation du client dans le cas de sites multiples.

La suppression sera échelonnée. Ainsi, il n'y aura plus de tarif réglementé :

- Au 31/12/2014 pour les sites non-particuliers (professionnels, entreprises, clients privés et publics, résidentiel collectif) de plus de 200 MWh/an,
- Au 31/12/2015 pour les sites non-particuliers de plus de 30 MWh/an.

En séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2014, les représentants des communes de Thierville et d'Haudainville ont fait part de leur souhait de s'associer au groupement de commandes de la CODECOM de Verdun et de la Ville de Verdun afin de bénéficier d'un accord-cadre commun pour l'alimentation en gaz.

Pour ce faire, il est proposé d'engager une procédure visant à contractualiser un accord-cadre avec des entreprises présentant les références et les capacités pour assurer la fourniture en gaz naturel des différents sites des communes citées.

Chaque consultation fera l'objet d'une demande de prix auprès des entreprises qui seront retenues dans l'accord-cadre.

COMpte Rendu du Conseil Municipal – Mardi 27 juin 2014 (suite)

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Il pourra être reconduit tacitement une fois pour une durée de 1 an.

Le montant prévisionnel maximum annuel des achats de gaz naturel, incluant fluctuations et variations de patrimoine prévisibles, pouvant être commandé est de :

- 4 500 000 KWh/an soit 240 000 € TTC pour la commune de Verdun
- 1 100 000 KWh/an soit 80 000 € TTC/an pour la commune de Thierville,
- 150 000 KWh/an soit 11 000 € TTC/an pour la commune d'Haudainville,
- 10 000 000 KWh/an soit 500 000 € TTC/an pour la CODECOM de Verdun (y/c Aquadrome qui fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres séparée et qui à l'issue du marché pourra être géré via l'accord-cadre).

Le patrimoine de la ville de Verdun comprend à ce jour 30 sites alimentés en gaz naturel et celui de la CODECOM de Verdun 20 sites (dont l'Aquadrome). Le patrimoine des communes de Thierville et de Haudainville comprennent à ce jour respectivement 8 et 3 sites alimentés en gaz naturel.

Communes et CODECOM confondues, 17 sites ont actuellement une Consommation Annuelle de Référence (CAR) supérieure à 200 MWh/an et 22 ont une CAR comprise entre 30 MWh /an et 200 MWh /an.

Il est donc également proposé de mettre en place un groupement de commandes entre les villes citées pour l'alimentation en gaz naturel des bâtiments communaux et intercommunaux.

La mise en place d'un groupement de commandes permet à la fois de réaliser des économies, d'augmenter le champ concurrentiel et d'améliorer le suivi interne des opérations.

La constitution d'un tel groupement oblige à passer entre les collectivités une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur.

La communauté de communes de Verdun, coordonnateur du groupement, sera chargée de procéder, dans le respect des règles édictées par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de la consultation, à l'analyse des candidatures et des offres et à l'attribution de l'accord-cadre.

Par ailleurs, l'attribution de l'accord-cadre sera du ressort de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en application de l'article 8VII du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe d'un accord-cadre pour l'achat de gaz naturel, tel que défini dans le présent rapport, autorise la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Verdun, de Thierville et d'Haudainville et la communauté de communes de Verdun et autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- à lancer et à signer les marchés subséquents relevant de la commune d'Haudainville,
- à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Créance éteinte

Le Tribunal d'Instance de Verdun a éteint juridiquement en date du 18 février 2014 les créances détenues par la commune concernant un locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte que les créances de 2005,06 € pour le budget général et 55,22 € pour le service des eaux soient éteintes et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Désignation d'un représentant de la commune au sein du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) de l'entreprise INEOS

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner une personne appelée à siéger au sein du CLIC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Eric PREUD'HOMME comme représentant de la commune au sein du CLIC de INEOS Entreprise.

Tarifs de location de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire expose au conseil que lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2011, il a été convenu du tarif de location de la Salle Polyvalente ainsi que des modalités de refacturation des frais de gaz et électricité, mais que la délibération n'avait pas été actée. Afin de régulariser cette situation, une nouvelle délibération est nécessaire.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 27 juin 2014 (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte les tarifs de location comme décidés le 9 décembre 2011 qui sont :

PERIODES	HAUDAINVILLE	EXTERIEURS
Forfait ½ journée	100,00 €	150,00 €
Pour 24 heures	170,00 €	250,00 €
WE du samedi matin au lundi matin	250,00 €	350,00 €
WE Mariage du vendredi 12 h au lundi 9 h	250,00 €	400,00 €
CAUTION	800,00 €	800,00 €

- dit que le gaz et l'électricité réellement consommés (relevés des compteurs sur l'état des lieux) seront facturés en complément,
- donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération.

Déclaration d'ouverture d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les NAP sont des activités périscolaires qui nécessitent une déclaration en qualité d'accueil collectif de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Cette déclaration est à faire par l'organisateur de l'ACM, donc par la commune. Le dossier est à réaliser par téléprocédure deux mois avant la date de démarrage de l'activité ce qui signifie avant le 30 juin. Ce dossier comporte des informations sur l'organisateur et sur les locaux où se dérouleront les activités avec les enfants. L'organisateur recevra un récépissé d'habilitation, celui-ci sera à transmettre à la CAF pour le versement de l'aide financière.

Huit jours avant la mise en route des activités, la commune aura à transmettre selon la même procédure la « fiche complémentaire » ; celle-ci précisera le nombre d'enfants accueillis par tranche d'âge (moins de 6 ans et plus de 6 ans) ainsi que des informations sur les animateurs prenant en charge les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à répondre aux demandes institutionnelles et à signer la convention avec le Centre Social et Culturel des Planchettes dont les animateurs assureront les activités NAP. Cette association fixe les modalités de mise en œuvre du dispositif pour une durée allant du 1^{er} septembre 2014 au 6 juillet 2015 et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant aux NAP.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire expose au conseil que, lors de l'examen du budget primitif du service des eaux, une anomalie concernant le report du résultat de la section d'investissement 2013 a été relevée, ainsi qu'une mauvaise imputation qu'il convient de rectifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les corrections nécessaires.

INFORMATIONS

Travaux presbytère :

Les travaux de rénovation du presbytère sont bien avancés et la date de fin de travaux est prévue pour le 25 juillet ; le nettoyage des lieux se fera les 28, 29 et 30 juillet.

C.C.A.S :

Le voyage des Aînés a eu lieu le 18 juin à Dinant et aux jardins d'Annevoie. 44 personnes étaient présentes, le tout dans la bonne humeur, le soleil étant aussi au rendez-vous.

SMATUV :

Une étude est en cours concernant les transports sur les lignes Verdun, Belleville et Thierville, les bus roulant souvent à vide, et sur les transports à la demande qui pourraient être étendus sur les trois communes.

SPANC :

M. ROUSSEL fait un rappel de la réglementation de ce dispositif.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 27 juin 2014 (suite)

Ecole :

Le conseil d'école a eu lieu le 26 juin, un point a été fait sur les NAP. Pour l'instant, 25 familles ont répondu positivement, 29 négativement et 48 familles n'ont pas encore donné réponse.

Une demande d'aide en personnel supplémentaire pour aider en maternelle a été faite par les enseignants. Compte tenu du coût induit, mais également du coût de la mise en place des NAP, de l'incertitude de la pérennité de l'aide de l'état pour les NAP, de la baisse des dotations de l'état, de la non connaissance du transfert des compétences dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération et du souhait de maîtriser la pression fiscale communale, cette demande n'est pas retenue dans l'immédiat mais sera réétudiée en fonction de l'évolution des éléments précités.

Travail de mémoire :

Les enfants de la classe CM1/CM2 de Mme ESCALON ont réalisé un document sur la Grande Guerre. Afin de récompenser ce travail arrivé premier au concours « Les Petits Artistes de la Mémoire », un diplôme a été remis à chaque enfant par M. PERELLO, directeur de l'ONAC.

Eau :

Un diagnostic a été réalisé par VEOLIA afin de détecter des fuites d'eau sur le village. Trois fuites conséquentes ont été trouvées : rue de Sommedieue, rue du Fort et Ecart des fours à chaux.

CISPD (Comité Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance) :

Une 1^{ère} réunion d'installation du comité a eu lieu le 27 juin. Trois axes ont été retenus : Tranquillité publique, Jeunes et Violences dans les familles.

14 juillet :

Le programme des festivités du 14 juillet a été présenté. Concours de pêche, marche ou VTT sont à l'affiche, suivis d'une sangria offerte par les Petits Anons et le traditionnel repas républicain.

L'après-midi sera consacré à des activités libres comme pétanque, football, karaoké ou jeux de cartes. Un concert gratuit animé par le groupe « Nappage Nocturne » clôturera cette journée.

CENTRE DE LOISIRS : C'EST PARTI !



Comme chaque année, le partenariat entre la Ligue de

l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Meuse et la Mairie de Haudainville permet l'organisation et le fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs sans hébergement.

Du 7 juillet au 1^{er} août 2014, le centre de loisirs accueille, à la journée, les enfants de 4 à 12 ans originaires de Haudainville et de Belrupt.

60 enfants répartis en différents groupes en fonction de leur âge (petits, moyens, grands) profitent d'une multitude d'activités : piscine, grands jeux, camping, sorties et visites, activités créatives, sports collectifs...

Devant un tel programme, on ne peut que souhaiter aux enfants : BONNES VACANCES !

SOIREE THEATRE DU SLC LA BEHOLLE



Samedi 28 juin, l'association SLC La Beholle organisait une soirée théâtre à la salle polyvalente d'Haudainville qui s'est déroulée en trois temps :

A 19h45, le groupe des enfants, composé de 11 enfants, présentait plusieurs petites saynètes sous la direction de Céline BEE.

A 20h45, le groupe des Adoriphores, composé de 4 adolescents, présentait une pièce sous la direction de Ghislaine PETITJEAN.

A 21h30, le groupe des adultes, les bien connus "Compagnons de La Beholle", jouait une pièce comique intitulée « T.O.C. en stock » mise en scène par Isabelle PERARD.

Une soirée qui s'est déroulée dans le rire et la bonne humeur.

TRANQUILLITE VACANCES 2014

Absent du domicile cet été : les conseils pour éviter les cambriolages !

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? La gendarmerie et la police nationales dispensent des conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolage.

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres. Les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances.
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Et surtout, profitez du dispositif « Tranquillité vacances » en signalant votre absence au Commissariat de Police de Verdun, en complétant le formulaire « Tranquillité vacances » (nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie).

Les services de police pourront ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



C'EST LA FÊTE A L'ECOLE !

Le 2 juillet, les élèves de l'école Edgar Gascon ont présenté à leurs familles un spectacle de danse pour fêter la fin de l'année scolaire.

Les enfants s'étaient préparés avec beaucoup de sérieux et le spectacle était à la hauteur de leur travail. Les petits de maternelle ont débuté suivi par les élèves de CP et de CE qui s'en sont donné à cœur joie. Et pour clôturer, les élèves de CM offraient une prestation très enlevée sur une musique à la mode. Bravo à tous !

Ce fût aussi l'occasion pour le Maire, entouré des membres de la Commission Scolaire, de remettre un dictionnaire aux élèves de CM2 en rappelant l'étape importante de l'entrée en 6^{ème}.

Ensuite, chacun a pu se restaurer grâce à l'association « Les Petits Anons » aidée d'enseignants et de parents. Un grand merci aux participants, petits et grands, pour ce bon moment...



SORTIES SCOLAIRES



Lundi 16 juin 2014, les élèves des classes de TPS/PS/MS et de GS/CE1 se sont rendus à Ânes Art'Gonne situé à Evres en Argonne.

Au programme de la journée :

- visite de l'asinerie et approche de l'animal,
 - atelier cuisine avec fabrication de pain,
 - promenade en calèche,
 - visite de l'exposition artistique et artisanale.
- Les enfants ont apprécié cette journée, pleine de découvertes, à la campagne et à proximité des animaux.

Le lundi 30 juin, les élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 se sont rendus au château de Malbrouck situé à Manderen (Moselle). Les élèves ont pu visiter le château et l'exposition intitulée « L'art des jeux et jouets ». Ils ont également participé à l'un des ateliers, en fonction de leur âge : « Doudou et compagnie », « Mon premier roule, mon second vogue », « Calligraphie » ou « Zootrope ».

Pour ces deux sorties, le transport a été pris en charge par la mairie.

PETITS ARTISTES DE LA MEMOIRE

La classe de CM1/ CM2 de Mme Catherine Escalon a participé au concours « Les petits artistes de la mémoire : la Grande Guerre vue par les enfants », un concours du centenaire de la Grande Guerre 1914-2014, organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG). Le concours a pour objet de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement, dans le cadre des commémorations du Centenaire, de sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial.

Le travail de la classe de Mme Escalon s'est articulé autour des trois grandes étapes suivantes :

- Sélection par la classe d'un Poilu originaire de la commune d'Haudainville,
- Recherche d'informations sur la Grande Guerre et le parcours du Poilu sélectionné,
- Réalisation d'une œuvre mémorielle, sous forme d'un carnet artistique.

Achille Hildebrand

« Je pars venger mes frères ! »

PROJET « PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE »

Genèse du projet :

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2013, les élèves ont remarqué la présence de trois noms identiques sur le Monument aux Morts du village.

Ils ont alors rencontré M. JADOT, habitant Haudainville, fin connaisseur de l'histoire locale. Il leur a fait visiter l'exposition sur le village en 1913 avant le début de la guerre.

Puis il leur a parlé du destin tragique de cette famille de quatre enfants : « Après le départ de trois de ses frères en août 1914 et le décès de deux d'entre eux dès septembre, Achille, le plus jeune, n'a eu de cesse de partir à son tour pour les venger. Dès qu'il fut en âge d'être incorporé, en avril 1915, il refusa d'être affecté à l'arrière et participa activement aux combats. Il fut tué le 4 juillet 1916 dans la Somme. »

Des quatre frères Hildebrand, un seul, Maurice, revint au village et fonda une famille. Les élèves ont eu la chance, et la grande émotion, de recevoir en classe Mme Niebrich, âgée de 84 ans, fille de Maurice et nièce d'Achille, qui, par son récit, leur fit comprendre les conséquences et répercussions des combats, les traumatismes sur la vie des individus :

« - Ils étaient très beaux, les frères Hildebrand,

- Ils jouaient de la musique dans les bals du village,
- Ils s'entendaient très bien,
- Papa n'a plus jamais joué de l'accordéon,
- Ma grand-mère a attendu le retour d'Eugène (dont le corps n'a jamais été retrouvé) tous les jours en bas de la côte... »



Avec l'aide de M. JADOT et de M. THOUVENIN, enseignant chargé de l'informatique, les élèves ont effectué des recherches sur le site « Mémoire des Hommes », dans les archives communales et reconstitué, sur une carte, le parcours d'Achille. Ils ont également compulsé des documents d'archive sur le conflit, la vie dans les tranchées, les lettres de Michel Pergaud, le Journal illustré de Gaston Lavy.

Ils se sont, parallèlement engagés dans un travail d'écriture de textes, avec la contrainte forte de parler « à la place d'Achille », de ressentir ses émotions. Il fut difficile de ne pas être uniquement spectateur, de simplement décrire les faits. Ils ont dû ensuite faire co-exister le récit historique et le récit personnel.

Ensuite s'est posé le problème de la réalisation du carnet, œuvre collective qui doit refléter la vie d'un seul soldat.

Pour l'illustration, la classe qui participe au Dispositif « École et Cinéma » a visionné au premier trimestre le film « Princes et Princesses » de Michel Ocelot qui utilise la technique du théâtre d'ombres. Cela a donc paru intéressant d'investir cette technique pour créer une unité et également donner un aspect universel à cette histoire singulière.

Pour l'écriture manuscrite, des recherches ont été menées (actes d'état civil, journaux de poilus) et les élèves ont pris un modèle pour recopier les textes, en s'investissant avec beaucoup d'attention et de soin.

Ce projet a permis aux élèves de s'enrichir depuis novembre de nombreux savoirs, savoir-faire et savoir-être et leur a donné l'opportunité de réaliser une œuvre collective.

LE CARNET D'ACHILLE est consultable en Mairie.

14 JUILLET

Le soleil était au rendez-vous de ce 14 juillet qui s'est déroulé dans la bonne humeur. La commission « Vie du village » avait travaillé cette année à une nouvelle formule de ce désormais traditionnel moment convivial pour les Haudainvillois. Dans la matinée, les pêcheurs, adultes et enfants, ont rejoint le pont de Butry pour un concours de pêche qui a réuni 12 adultes et 18 enfants. Dans le même temps, 30 marcheurs et vttistes se donnaient rendez-vous devant la salle polyvalente pour une randonnée pédestre de 9 km et un circuit VTT à travers bois de 20 km.

A midi, les Haudainvillois étaient attendus au terrain de foot du village pour l'apéritif offert par l'association « Les Petits Ânon » suivi d'un repas républicain. Comme cela est le cas depuis plusieurs années, la mairie a offert les saucisses tandis que chaque participant apportait une salade et un dessert à partager.

L'après-midi était consacré aux loisirs et à la détente. Profitant de l'espace offert par le terrain herbeux, chacun a pu s'adonner à une activité de son choix : belote pour les uns, parties de pétanque ou de foot improvisées pour les autres, karaoké, bavardage ou bien encore farniente... Petits et grands, jeunes et moins jeunes, tous semblent y avoir trouvé leur compte !

Et pour finir ce bel après-midi, le groupe local « Nappage Nocturne » a proposé au public un concert très rythmé de plus de deux heures qui fut fort apprécié de tous !



CONSEIL D'ECOLE

La dernière réunion du Conseil d'école de l'année 2013-2014 s'est déroulée le jeudi 26 juin. M. le maire et Mme Cornélise, présidente de la commission scolaire, ont présenté la nouvelle organisation de la semaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui se dérouleront trois fois par semaine (lundi, mardi et jeudi) de 15h30 à 16h30. Les NAP sont facultatives et seront facturées aux familles selon la méthode du coefficient familial de 1,10 € à 2,10 € de l'heure (pour un coût réel pour la commune d'environ 3,80 € de l'heure sur la base de 50 enfants).

Concernant les effectifs prévisionnels, ceux-ci sont en légère baisse. En effet 134 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée contre 148 cette année. Ils devraient être répartis de la manière suivante :

- TPS(6) / PS (13) soit 19 élèves avec Mme Morville
- MS (11) / GS (12) soit 23 élèves avec Mme Florimont
- CP (12) /CE1 (8) soit 20 élèves avec M. Rouyer
- CE1 (18) / CE2 (6) soit 24 élèves avec Mme Hurlain
- CE2 (12) / CM1 (12) soit 24 élèves avec Mme Pierron, enseignante nouvellement nommée à titre définitif
- CM1 (5) / CM2 (19) soit 24 élèves avec Mme Escalon

Mme Escalon a présenté le projet mené avec sa classe autour du Centenaire de la Grande Guerre qui a donné lieu à la production du « Carnet d'Achille : je pars venger mes frères » et à un film d'animation en collaboration avec les Green Jinger.

M. Rouyer a ensuite fait le bilan des sorties organisées : les classes de maternelle se sont rendues à Evres-en-Argonne à Anes'Argonnes tandis que les classes d'élémentaire sont allées au château de Malbrouck à Manderen (57).

Dans les questions diverses, les enseignants ont demandé l'étude par la municipalité pour l'embauche d'un personnel ATSEM supplémentaire pour venir en aide à la classe de MS/GS de Mme Florimont. M. le maire a pris note de la demande en rappelant le poids financier pour la commune engendré par la réforme des rythmes et la mise en place des NAP. Le conseil municipal sera amené à réfléchir à cette demande.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti

Nom du document : Petit Journal Juillet 2014
Répertoire : C:\Users\laurent et valerie\Desktop\PETIT JOURNAL
Modèle : C:\Users\laurent et
valerie\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.dotm
Titre :
Sujet :
Auteur : Sandra
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 12/07/2014 09:47:00
N° de révision : 11
Dernier enregistr. le : 15/07/2014 22:28:00
Dernier enregistrement par : laurent et valerie
Temps total d'édition : 102 Minutes
Dernière impression sur : 15/07/2014 22:29:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 8
Nombre de mots : 47 (approx.)
Nombre de caractères : 259 (approx.)